

Programme Bilan de Compétences

AMELIOSEM

Ameliosem est une structure dont la vocation est d'accompagner la quête de sens professionnelle et des projets.

La valeur humaniste porte l'ensemble de ses actions !

Marine Marquina est sa fondatrice et dirigeante depuis 2021.

Ameliosem répond à sa mission en réalisant des bilans de compétences, des bilans d'orientations jeunes, des coachings individuels, collectifs, et en prestant sur des formations en soft skill et leadership management.

Votre consultante Marine Marquina

Consultante en bilan de compétences, je suis supervisée dans ma pratique. Je suis une coach professionnelle certifiée par l'école Coach and Team de Vincent Lenhardt. Je possède une expérience professionnelle en entreprise dans les fonctions de management opérationnel pendant 15 ans. Je suis juriste en droit public de formation.

Contact 07 84 67 81 76

contact@ameliosem.com

Je vous accueille dans mes locaux à Pinsaguel ou en distanciel sur Teams

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, parcours adaptable en fonction du type de handicap (nous prévenir au moins 15j avant le lancement)



- L'entretien préalable à votre bilan est réalisé gratuitement
- Le démarrage s'effectue dans les 3 semaines suivant l'entretien préalable. Un délai de rétractation de 14 jours est présent en cas de financement CPF.



Objectifs du bilan

1. Analyser vos compétences professionnelles et personnelles : vos acquis, les ressources de votre expérience, votre savoir-faire et savoir être.
2. Identifier vos aptitudes et motivations : vos convictions, aspirations, valeurs.
3. Définir votre projet professionnel.

Durée

14 heures de face à face sur une période de 3 à 5 mois, 6 entretiens en face à face ou distanciel Teams de 2h + 1 entretien bilan de 2h. Votre bilan nécessite 10 h de travail personnel.

Cadre réglementaire

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.
- Décret n° 2026-127 du 24 février 2026 relatif aux conditions d'éligibilité au compte personnel de formation et au plafonnement de prise en charge par ce compte de certaines actions de formation

Pour qui ?

Tout public, salarié, indépendant, demandeur d'emploi, qui souhaite faire un point d'étape sur sa carrière ou entamer une réorientation professionnelle.

Déroulé du bilan de compétences

1) Phase préliminaire :

- Identification de votre besoin, formulation de votre demande (Méthode RPBDC).
- Fixation de vos objectifs personnels (Méthode SMART).
- Validation de la méthodologie et du calendrier.

2) Phase d'investigation :

- Identification de vos compétences, motivations et centres d'intérêts professionnels.
- Identification de vos traits de personnalités (forces et axes d'amélioration).
- Passation du test psychométrique Profil pro 2.
- Analyse des résultats des tests
- Travail sur votre identité professionnelle, vos objectifs d'investigation (confrontation à l'environnement socio professionnel).
- Travail sur vos compétences transférables, vos besoins de formations.
- Elaboration des pistes métiers et investigations.
- Aide à la mise en place de vos actions concrètes dans le cadre de votre projet.

3) Phase conclusive :

- Retour sur votre parcours et la réalisation de vos objectifs.
- Validation de votre plan d'actions.
- Remise de votre document de synthèse.
- Evaluation de votre satisfaction.

« Ose ta vie, toi seul la vivra »

Méthodes mobilisées

- Entretiens avec votre consultante qualifiée.
- Tests en conformité avec les bilans de compétences Central Test.
- Apports d'informations (ressources, emplois, métiers).
- Aide aux investigations métiers.
- Réalisation du document de synthèse.

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats

- Une synthèse est remise à la fin de votre parcours.
- Une évaluation de votre satisfaction est réalisée.
- Une attestation de réalisation vous est transmise.
- Un entretien de suivi à 6 mois est réalisé.

Tarifs

1600 euros/bénéficiaire
Reste à charge 2026 : 103.20 euros

TVA non applicable, art. 293 B du CGI